



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Engagement dans le
dépôt d'un dossier de
candidature au label
Réserve internationale
de ciel étoilé (RICE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à dix-huit heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Fontanes-du-Causse, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc
Mme D. POIRIER, représentante de la Commune de Cénevières
M. P. DELAGOUTTE, représentant de la Commune de Cras
M. J.P. BERNARD, représentant de la Commune Crégols
M. C. SAINT-MARTIN, maire de Frayssinet-le-Gourdonnais
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
M. E. DUBARRY, maire d'Issendolus
Mme M. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque
M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne
M. C. GARRIGUES, maire du Bastit
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, maire de Livernon
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
M. O. JENRIES, représentant de la Commune de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. F. VUILLEMIN, représentant de la Commune d'Orniac
Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes
Mme D. COUENNE, représentante de la Commune de Quissac
M. D. BOUYSSOU, représentant de la Commune de Reilhac
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
M. D. CONTE, maire de Saint-Jean-de-Laur
Mme F. COSTELLOE, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
Mme M. GARDOU, représentante de la Commune de Sénaillac-Lauzès
M. R. PUIG, représentant de la Commune de Sonac

**DATE DE LA
CONVOCATION**

26 septembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

26 septembre 2025

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 114

Présents : 42

Votants : 61

Voix : 143

M. C. PONS, maire de Soulomès
M. D. TOURNEMINE, représentant de la Commune de Thégra
M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. A. ORTALO-MAGNE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
M. P. LEWICKI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. F. DECREMPS
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à
M. C. GARRIGUES
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, donne
pouvoir à Mme C. MARLAS
Mme I. CEPEDÉ-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac, donne pouvoir à M. J.
MAZIERO
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac, donne pouvoir à M. J. COLDEFY
Mme M. FOLICHON, représentante de la Commune de Bouziès, donne pouvoir à Mme D.
POIRIER
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse, donne pouvoir à M.
P. DELAGOUTTE
M. P. LAFABRIE, représentant de la Commune de Concots, donne pouvoir à M. J.P.
BERNARD
M. B. DELPEUCH, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, donne pouvoir à
Mme C. PRUNET
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat, donne pouvoir à M. F. BIROU
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour, donne pouvoir à M. D. BOUYSSOU
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à Mme M. FERMY
Mme V. JOURDAN, représentante de la Commune de Marcilhac-sur-Célé, donne pouvoir à M.
M. ORTALO
M. G. RAYMOND, secrétaire général de la Préfecture
Mme E. MANELLA, DDT du Lot
M. J.F. PONCELET, maire de Calès
Mme C. MEY-FAU, maire de Miers, représentée par M. O. JENRIES
M. J. VIELCAZAL, Chambre d'Agriculture du Lot

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel
régional
M. F. DAVAL, chargé de mission ressources, observation et évaluation

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que le Parc naturel régional - Géoparc mondial UNESCO des Causses du Quercy est engagé dans la préservation du ciel noir depuis le début des années 2000.

En 2002, la revue Ciel et Espace met en valeur le « Triangle noir » du Quercy pour la qualité exceptionnelle de son ciel noir, notamment à une altitude relativement basse (300-400 m). Cet article est un déclencheur auprès des acteurs du territoire qui s'approprient cette thématique. Depuis vingt ans, le Parc-Géoparc agit selon trois axes :

- la préservation de la biodiversité :

- étude de l'impact de la lumière sur les mammifères nocturnes en partenariat avec le Museum National d'Histoire Naturelle ;
- observatoire participatif des vers luisants ;
- mission de stage « Comment prendre en compte la pollution lumineuse dans l'identification des continuités écologiques ? » ;
- développement de la trame noire ;
- suivi des colonies de chauves-souris.

- l'implication des communes et des écoles :

- extinction partielle de l'éclairage public dans 67 communes (sur 95) ;
- 55 communes labellisées « Villes et villages étoilés » ;
- le Parc-Géoparc, vient de renouveler le label « Territoire de villes et villages étoilés » ;
- mise en place d'un programme éducatif pour sensibiliser à la qualité du ciel nocturne et à l'impact de la pollution lumineuse.

- le développement d'une offre de découverte pour l'observation du ciel :

- mise à disposition de télescopes auprès de 11 hébergeurs touristiques pour leur permettre de faire découvrir le ciel étoilé à leurs clients ;
- organisation de séances d'observation du ciel étoilé avec des associations et des astronomes ;
- 2 astronomes partenaires détenteurs de la marque nationale « Valeurs Parc » ;
- 7 sites d'observation du ciel aménagés dont 2 équipés d'assises pour s'allonger et de mobiliers spécifiques pour réaliser des animations (Reilhac et Blars) ;
- appui à l'installation d'une coupole d'observation au-dessus de la vallée du Lot par un opérateur privé marqué Valeurs Parc ;
- création d'un sentier nocturne à Corn, dans la vallée du Célé ;
- formation des professionnels du tourisme à l'observation du ciel ;
- organisation d'un événement grand public la « Fête de la nuit » (2 éditions) ;
- réalisation d'un livret « La nuit, le Parc se révèle autrement » et d'une exposition sur le ciel noir et la pollution lumineuse.

Fort de son expérience et des actions conduites et en cours, le Parc-Géoparc souhaite à présent s'engager dans la démarche d'obtention de la reconnaissance Réserve internationale de ciel étoilé (RICE). Ce programme est reconnu dans le monde entier pour sa contribution à la protection du ciel noir à travers des politiques d'éclairage responsables et à la sensibilisation du public. Il est géré par l'association Darksky international. On compte aujourd'hui 24 RICE dans le monde dont 7 en France. Pour rejoindre ce programme, il est nécessaire de s'acquitter d'une adhésion de 250 €.

Un groupe de travail associant le Parc-Géoparc, le syndicat d'énergie Territoire d'Energie Lot, le Département du Lot, les EPCI, des associations et professionnels marqués Valeurs Parc sera constitué pour construire le dossier de candidature.

Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise la Présidente à s'engager dans la démarche d'obtention de la reconnaissance Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) et à signer l'ensemble des documents administratifs et financiers.

**La Présidente
Catherine MARLAS**